

REGLEMENT DU CONCOURS "RUEDA GLOBE TROTTERS"

ARTICLE 1 – ASSOCIATION ORGANISATRICE

L'Association TISSME SALSA , ayant son siège social au 311 Avenue de Lardenne, 31170 Tournefeuille, déclarée à la préfecture de la Haute-Garonne le 15 novembre 2013, (ci-après "L'association Organisatrice") organise un Concours de Rueda de Casino (ci-après "le Concours"), le **vendredi 11 octobre 2019** au **SING SING**, situé au **90 Chemin de la Flambère, 31300 Toulouse**.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours est ouvert à toute personne majeure, sans distinction de résidence.

Pour jouer chaque personne devra faire partie d'une équipe de 4 personnes au minimum et de 10 personnes au maximum. Chaque équipe devra déclarer sa participation à l'Association Organisatrice au plus tard le 30 septembre 2019 avant 12h par courriel à l'adresse contact@tissmesalsa.com et moyennant une participation de **15€** par personne. Sont dispensés de cette participation, les titulaires d'un:

- full pass
- pass soirée

Ne peuvent participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les bénévoles de l'Association Organisatrice et/ou les membres de leur famille en ligne directe et indirecte (y compris les concubins) et de manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement dans l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en oeuvre, la promotion et l'animation ou la gestion du Concours et /ou des membres de leur famille en ligne directe.

ARTICE 3 – PRINCIPES ET MODALITES DU CONCOURS

Première manche

Chaque équipe devra :

- ◆ danser sur la musique de son choix
- ◆ danser entre 2min30 et 3m30
- ◆ proposer une chorégraphie composée au minimum de 70% de salsa/timba

A l'issue de la première manche, deux équipes seront désignées par le Jury pour s'affronter au cours de la finale.

Finale

Chaque équipe devra :

- ◆ Danser sur une musique imposée par le jury

Toute participation par vidéo est exclue, la présence physique des participantes est déterminante de la participation au Concours. L'utilisation d'accessoire est exclue. Pour des

raisons techniques, il est demandé à chaque équipe de se munir de la musique choisie sur deux supports différents.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

L'équipe qui remportera le Concours se verra décerner pour prix une bouteille de rhum blanc HAVANA CLUB d'un montant de 17,01€.

Le prix ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti.

L'Association Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, le prix proposé, un prix d'une valeur équivalente ou supérieure, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le prix est nominatif, il ne pourra donc pas être attribué à d'autres personnes que l'équipe désignée dans les conditions de l'article 5. Le prix sera remis à l'issue du Concours.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DU GAGNANT – ELECTION

L'élection sera effectuée par l'Association Organisatrice et plus particulièrement par un jury composé d'intervenants au festival Globe Trotters 2019.

ARTICLE 6 – ANNONCE DES RESULTATS – REMISE DES DOTATIONS

Le nom de l'équipe gagnante sera annoncé le vendredi 11 Octobre 2019 à l'issue du Concours et après délibération du jury.

ARTICLE 7 – LIMITE DE RESPONSABILITE

L'Association Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Concours, à l'écouter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

Si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé pour une cause échappant à la volonté de l'Association Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES

Pour participer au Concours, les participants devront fournir certaines informations personnelles les concernant (Civilité, Nom, Prénom, Email...). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique conservé par l'Association Organisatrice. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination de l'équipe gagnante et à l'attribution du prix.

Ces données seront conservées par l'Association Organisatrice jusqu'à la fin du festival Globe Trotters 2018. Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 juillet 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, d'opposition aux données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse suivante : contact@tissmesalsa.com

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de ce Concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.